

—

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 juillet 2013

CP 13/07-33

L'an deux mille treize, le 22 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Montricoux, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**BONIFICATION D'INTERETS
REPRISE DU BAR-RESTAURANT "L'ART DU TEMPS"
A LA FRANCAISE**

SARL l'Art du Temps

(Contrat de Pays Montalbanais – Programme 2012-phase 2)

Par délibérations des 22, 23 Janvier et 14 Octobre 1987, 20 Juin 1988, 9 Mars et 19 Décembre 1989, 18 Juin 1990, 15 Janvier et 18 Juin 1991, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental d'Intervention Économique et approuvé l'arrêté en portant règlement, dans lequel les articles 31 à 36 du chapitre III, traitent plus particulièrement de l'aide à l'hôtellerie.

Ces différents textes prévoient que le Département peut accorder aux établissements hôteliers et de restauration, une bonification d'intérêts de 4 %, dans la limite du taux plancher des prêts bonifiés, sur les emprunts contractés pour leur construction, extension, grosses réparations ou modernisation ainsi que pour l'achat du fonds lors de la première installation d'un professionnel. En aucun cas, la bonification ne pourra être inférieure à 2 %.

En application de ces dispositions, je vous propose d'examiner le dossier de reprise du Bar-Restaurant "l'Art du Temps" à Lafrançaise.

Les Raisons :

Sur la commune de Lafrançaise, deux professionnels de la restauration se sont portés acquéreurs du seul restaurant qui existe dans la bastide suite à une proposition de vente.

Il s'agit donc d'une reprise d'activité nécessaire pour cette commune de 2 854 habitants qui ne possède pas à ce jour de restauration. En effet, il existe seulement une activité de restauration sur la base de loisirs de Lafrançaise pendant la saison d'été. Cette offre concerne principalement la Bastide et sera ouverte tout au long de l'année.

Le coût

Le coût de cette reprise s'élève à **158 000 € HT** et concerne aussi les éléments d'actifs (matériel – cuisine).

La bonification

Les propriétaires ont contracté un emprunt bancaire pour réaliser ce projet :

- un prêt de 120 000 € contracté auprès de la Caisse du Crédit Mutuel de Montauban au taux de 3,20 % sur une durée de 7 ans.

Compte-tenu des caractéristiques de cet emprunt, à savoir le montant du prêt, le taux d'intérêt et la durée, la bonification accordée par le Conseil Général pourrait être de 2 % sur 3 ans et 9 mois, soit un total de **6 501 €** répartis comme suit :

ANNEES	Total des bonifications
1ère année (9 mois)	1 723 €
2ème année	2 022 €
3ème année	1 700 €
4ème année (9 mois)	1 056 €
Total.....	6 501 €

Le plan de financement

- Apport personnel	26 499 €
- Emprunt	120 000 €
- Prêt Nacre	5 000 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	6 501 €
Total	158 000 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de **6 501 € sous forme de bonification d'intérêts** qui est sollicitée pour cette reprise d'activité inscrite au Contrat de Pays Montalbanais (programme 2012 – phase 2).

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6746, sous-fonction 94 du Budget Départemental.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde aux propriétaires, une subvention sous forme de bonification d'intérêts à l'hôtellerie de 6 501 € pour la reprise du Bar-Restaurant "l'Art du Temps" à Lafrançaise, répartie comme suit :

ANNEES	Total des bonifications
1ère année (9 mois)	1 723 €
2ème année	2 022 €
3ème année	1 700 €
4ème année (9 mois)	1 056 €
Total.....	6 501 €

- Précise que cette opération est inscrite au Contrat de Pays Montalbanais (programme 2012 – phase 2) ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 6746, sous-fonction 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,